

ouvrage collectif, qui comprend trente-six communications, subit une certaine loi du genre, une certaine discontinuité, qui peut dérouter le lecteur à la recherche d'une seule vérité. Mais il est préférable d'insister sur la variété qui favorise un picorage intelligent... Quelques préférences: Fridenson sur les syndicalismes de l'automobile, Le Bot sur la famille du cuir et les rapports entre syndicalisme et corporatisme, Zdatny sur le syndicalisme des coiffeurs, Rauch sur l'Union des artistes, Dreyfus et Morin sur les responsables des Unions départementales, et enfin Barberis et Narritsens sur la reconstitution des syndicats à la Libération. Pour faire bon poids bonne mesure et inciter à la fréquentation assidue de ce livre, il faudrait ajouter: Fraboulet-Rouselier sur les organisations patronales de la métallurgie, Pigenet sur les syndicats des dockers, Margairaz sur les travailleurs de la métallurgie CGT, Tartakowsky sur les Unions départementales. Mais au-delà, les questions transversales (c'est d'ailleurs ainsi que chacune des contributions inaugurales des chapitres est intitulée) sont fortes: les rapports entre syndicats et partis; l'analyse de la conjoncture et l'activité quotidienne des syndicalistes; la stratégie du syndicat en face des occupants; les réactions aux lois antisémites de Vichy; les rapports entre pacifisme et indépendance du syndicat; les rapports entre directions confédérales clandestines et directions locales légales... Rappelons cependant que, puisqu'il s'agit du syndicalisme légal, ce sont les ex-unionistes de la CGT qui sont essentiellement présents. Il s'agit d'abord, disent les auteurs, d'un problème d'archives. Mais aussi d'objet de l'étude... Les questions du syndicalisme chrétien, et des ex-unitaires ne sont donc pas posées. La suite sûrement à un prochain colloque lors de la redécouverte de nouvelles archives? ●



Le Livre noir de la politique française d'immigration... La honte de la République

Ligue des droits de l'Homme
Editions du Petit Pavé
Mars 2009, 160 pages, 17 euros

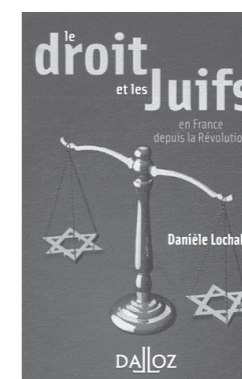
Ce sont des gens comme les autres. Ce ne sont pas des réfugiés politiques, ce ne sont pas des héros chassés de chez eux pour s'être battus contre la tyrannie. Ce sont des gens très ordinaires: ils dorment mal, la nuit, à cause de leur situation précaire, ils ont mal au ventre en allant à la préfecture car ils craignent de tomber dans un piège. Et surtout, ils guettent le facteur chaque matin, avec autant d'espoir que d'angoisse, dans l'attente d'une convocation. Jour après jour, mois après mois, ils attendent, ils attendent une lettre officielle. Et quand ils la reçoivent enfin, ils tremblent en l'ouvrant: ce peut être un sursis, ce peut être aussi... une injonction à quitter le territoire français. Ce sont des gens très ordinaires, sauf qu'on peut les mettre dehors à tout moment. Ce sont des gens comme les autres, sauf qu'ils sont parfois sans les papiers des autres, souvent sans la liberté des autres, toujours sans les droits des autres. Ce sont des étrangers. Il faut lire *Le Livre noir de la politique française d'immigration*. Il faut le lire pour comprendre ce qui fait «la honte de la République» aujourd'hui. Cela commence par six histoires, six tranches de vie choisies, parmi des milliers, par le groupe de travail «Etrangers et immigrés» de la Ligue des droits de l'Homme. Six histoires banales. Mais six histoires insupportables. Parce que quand on est clandestin, quand on a peur de la police, de l'administration, quand on évite de conduire ses enfants à l'école par crainte d'une rafle, quand on ne peut plus voyager à cause des contrôles, quand on ne sait plus se marier sans que cela passe pour un acte crapuleux,

quand on n'a pas le droit de travailler mais qu'on travaille quand même, alors tout est faussé, tout devient odieux. Et la banalité de la vie devient trivialité. Et c'est insupportable, effectivement. C'est même obscène. Le mot est trop fort? Pas du tout. Est obscène ce qui devrait rester en dehors de ce qui se joue sur la scène, ce qui n'a rien à faire là. Etre séparé de ses enfants, de son conjoint, c'est douloureux pour tout le monde. Mais être soumis à l'arbitraire du regroupement familial, ce n'est pas seulement douloureux, c'est obscène. Etre victime de violences conjugales, c'est affreux pour tout le monde. Mais que la victime se fasse arrêter quand elle va porter plainte, ce n'est pas seulement affreux, c'est obscène. Perdre son passeport quand on est en vacances à l'étranger, c'est contrariant. Mais ne plus pouvoir rentrer en France, être systématiquement refoulé, parce que le nouveau passeport ne plaît pas à la police des frontières, ce n'est pas seulement contrariant, c'est obscène. On pourrait continuer longtemps comme ça, le plus simple est de lire la première partie du livre. Et puis de commencer à réfléchir. Car cette obscénité, qui fait la honte de la République, a trois origines. L'individu qui se sert de son pouvoir pour persécuter autrui. La loi qui ouvre la porte à ces abus. Et la forfaiture car, même à sa loi d'airain, l'Etat n'obéit pas. La Ligue des droits de l'Homme a choisi de ne pas montrer du doigt l'individu qui abuse. Il n'y a pas de noms, dans ce livre. On ne saura pas comment s'appellent les consuls qui, toute honte bue, font systématiquement payer les demandes de visa pour entrer ensuite dans la stratégie du silence: ces anonymes ne répondent pas aux lettres, sont injoignables au téléphone et semblent incapables de donner le moindre coup de tampon. C'est sans doute pour la même raison que les rédacteurs du *Livre noir* ont choisi de ne pas relater une histoire encore plus obscène que les autres.

Et donc, on ne saura pas comment s'appellent les policiers qui ont trouvé normal d'arrêter, puis de mettre en détention, une famille entière, enfants et bébé compris, ces derniers partageant avec leurs parents le crime d'être étrangers. Et lorsqu'un juge, effaré, a ordonné leur libération immédiate, on ne connaîtra pas les noms des gendarmes qui les ont abandonnés, en pleine nuit, dans le froid, sans un sou, à deux cents kilomètres de chez eux. Ces bons pères de famille resteront anonymes. On peut le regretter, mais ce n'est pas le propos du livre. La loi non plus. Mais pour une bonne raison: tout le labeur quotidien du groupe de travail «Etrangers et immigrés» étant précisément de dénoncer les lois, de plus en plus dures, de plus en plus restrictives, qui régissent le statut des étrangers, la Ligue des droits de l'Homme a voulu aller encore plus loin. Dans sa deuxième partie, *Le Livre noir* montre que même ces lois ne sont pas respectées. Cette forfaiture de l'appareil d'Etat doit d'autant plus être dénoncée qu'elle est sournoise et se dissimule derrière des apparences trompeuses. Le grand mérite du *Livre noir* est de dévoiler les faits, c'est-à-dire l'errance juridique à laquelle sont condamnés les étrangers (en cette occurrence des ayants droit, il faut le souligner). Comment les rédacteurs ont-ils procédé? Ils ont simplement publié des lettres que le service juridique de la Ligue est contraint d'adresser à l'administration pour que le droit (leur droit, celui des lois dures) soit au moins respecté. Un exemple? Revenons à nos consuls anonymes. Lorsqu'au fin fond de l'Afrique une famille présente (et paie!) une demande de visa, et qu'elle fournit en même temps le papier, obtenu de haute lutte en France, qui autorise le regroupement familial, le visa est de droit. Il n'est plus qu'une simple formalité. Mais c'est précisément à ce moment-là que les consuls deviennent sourds et muets. Et que tout s'arrête. La Ligue intervient,

écrit, réécrit. Et toujours répond le silence. C'est une forfaiture discrète, mais c'en est une. C'est la forfaiture par l'attente. Mais il y en a d'autres. La forfaiture par l'absurde, par exemple. Vous êtes en France depuis vingt ans, avec une carte de résident. Vous demandez la venue de votre femme et de vos quatre enfants (vingt ans de séparation, quand même!), en arguant que vous avez maintenant un appartement de trois pièces, dont deux chambres pour les enfants et le séjour pour votre femme et vous. Vous êtes donc en conformité avec la loi, vous êtes dans votre droit. Pas du tout, dit la préfecture. Il y a trois adultes et trois enfants, donc il faut trois chambres. Trois adultes? Eh bien oui, depuis le temps que vous faites votre demande, votre fils aîné est devenu majeur. Forcément. Alors il faut un quatre pièces. Mais le temps que vous en trouviez un, votre fille aînée sera majeure, et là on vous réclamera un cinq pièces. Inutile de préciser que le Berrichon moyen peut habiter où il veut, comme il veut. Les étrangers, et eux seuls, doivent être grandement logés. Ils sont riches, c'est bien connu. Et voilà comment on se sert de l'absurdité pour contourner la loi. En refermant ce livre on pourrait se dire que, bon, c'est scandaleux, mais qu'il y a d'autres problèmes en France. Et qu'il y a d'autres priorités, qu'on ne peut pas s'occuper de toutes les catégories de la misère. Mais justement, l'étranger n'est pas une catégorie de la population, l'étranger c'est l'universel. Nous sommes tous les étrangers des autres, par définition. Le combat mené par la Ligue des droits de l'Homme est ici emblématique: il s'agit précisément de l'Homme. Et l'obscénité et la forfaiture dont les étrangers sont victimes, c'est l'Homme qui en est victime. C'est ce que ce livre nous apprend.

Bernard Galand,
philosophe et écrivain



Le Droit et les Juifs en France depuis la Révolution

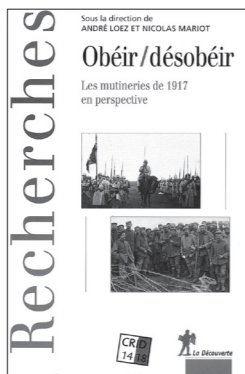
Danièle Lochak
Editions Dalloz
Mars 2009, 288 pages, 3 euros

En 1791, la Constituante émancipe les Juifs de France. Auparavant, ils bénéficiaient, si l'on peut dire, d'un statut juridique à part et éminemment discriminatoire; leur situation était précaire, et leur destin suspendu aux humeurs et besoins financiers des souverains en exercice. Les communautés, selon leurs régions, étaient sujettes à des traitements pouvant s'avérer fort variables; certaines obtiendront, par exemple, le droit de pouvoir circuler et s'installer partout en France; d'autres, en revanche, sont assignées à résidence. La révolution de 1789 s'accompagne d'une vague de réflexions sur ce statut et sur la nécessité d'en sortir pour lui substituer une égalité d'intégration. On sait que cette égalité décrétée ne mettra fin ni aux préjugés antisémites ni à leurs expressions violentes ou juridiquement discriminantes. Il y a eu Vichy, cette «sombre parenthèse» dans l'histoire de la République. Aujourd'hui encore, dans un contexte qui n'est plus marqué par l'oppression et la persécution, il arrive, pour différentes raisons, que les Juifs soient appréhendés en tant que tels par le droit. Ils le sont d'abord comme cibles potentielles de l'antisémitisme. Ils le sont également en tant que victimes des crimes de Vichy, habilités à en obtenir réparation, tant sur le plan symbolique que matériel. Ils le sont enfin dès lors qu'ils revendiquent, au nom de la liberté de conscience, des exceptions à la loi commune lorsqu'elle est incompatible avec les contraintes de la religion juive. C'est dire que, si la conjonction des deux termes «le droit» et «les Juifs» peut de prime abord surprendre, voire choquer, elle n'en est pas moins légitimée par

une longue histoire. Certes, la Révolution française a affirmé des idéaux universels, servis par un droit égal et « aveugle » aux différences, qu'elles soient d'origine, de religion, de « race » ; mais cette affirmation n'a cessé de se confronter à une réalité nettement plus complexe.

C'est cette histoire complexe que l'ouvrage de Danièle Lochak s'attache à retracer, de façon simple et accessible. Organisé en sept chapitres – allant de l'émancipation révolutionnaire à la revendication contemporaine d'exceptions à la loi commune, ce petit (par la taille uniquement) livre propose à l'intelligence du lecteur une présentation historique et sociale des textes de nature juridique concernant les Juifs. Cette mise en perspective restitue toute leur saveur à des textes par nature arides et fonctionne comme rappel – jamais superflu – de la longue marche de l'accès au droit et à l'égalité, de sa complexité et surtout, de sa fragilité.

Pierre Tartakowsky,
rédacteur en chef d'H&L



Obéir/désobéir. Les mutineries de 1917 en perspective

André Loez, Nicolas Mariot (dir.)
Crid 14-18, La Découverte
Octobre 2008, 375 pages,
28 euros

Issu du colloque organisé par le Crid 14-18 (un Collectif de recherche international sur la guerre de 14-18), à Craonne et à Laon, dans l'Aisne, les 9 et 10 novembre 2007, cet ouvrage apporte des éclairages nouveaux sur ces mouvements complexes, souvent objet de schématisations, que furent les mutineries de 1917. Non seulement au travers d'articles portant sur ces événements, mais aussi par l'approche comparée d'autres moments de l'histoire qui ont été également marqués par des phénomènes de désobéissance plus ou moins importants.

Ainsi, au-delà de la Grande Guerre, des études portent sur d'autres conflits, comme la Seconde Guerre mondiale, la guerre d'Algérie, le génocide des Rwandais Tutsis et le conflit israélo-palestinien. Le choix audacieux de ce livre est, en effet, de chercher à éclairer l'objet principal de sa réflexion, à savoir les phénomènes de désobéissances collectives dans l'armée française en 1917, qu'on a pris l'habitude de désigner sous le vocable, assurément réducteur, de « mutineries », par l'étude d'autres refus d'obéissance. Tel celui, qu'on a du mal à classer dans les catégories trop rigides de résistance ou de collaboration, des policiers parisiens en 1944, chez qui un fort souci du maintien de l'ordre coexistait avec une forme de rébellion. Est aussi abordé le cas des mouvements de refus de la guerre d'Algérie, qui, dans un conflit pourtant davantage contesté que la guerre de 14-18, n'ont pas connu l'ampleur des mutineries de 1917. Ou encore celui des refus des jeunes Israéliens de servir dans les territoires palestiniens lors de la seconde Intifada, dont le caracté-

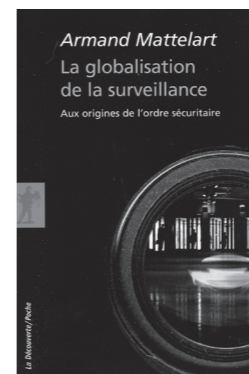
rière fortement minoritaire semble montrer qu'il ne suffit pas que les méthodes d'une « sale guerre » soient décrites et établies pour que la rupture avec un consensus national en soit facilitée. Le livre aborde même les phénomènes spécifiques d'obéissance complice et de conformisme social qui se sont produits dans des contextes très différents, comme dans la Wehrmacht sous le nazisme, ou parmi les populations impliquées dans le génocide du Rwanda.

Mais l'essentiel des articles porte sur les mutineries de 1917. Le rôle des permissionnaires parisiens dans la révolte est analysé, sur la base des rapports de la préfecture de police et du gouvernement militaire de Paris. Pour l'auteur de cette étude, face à un mouvement social qui touchait à la fois les usines de guerre de l'arrière et les combattants du front, les habitudes de suspicion des mouvements pacifistes et syndicaux qui dominaient dans les milieux militaires ont sans doute contribué à projeter sur les mouvements de soldats des interprétations renvoyant aux conspirations des milieux socialistes. Un autre texte porte sur la rumeur de la répression violente de grèves d'ouvrières de la région parisienne par des tirailleurs annamites. L'étude de la correspondance envoyée par le soldat Henri Despeyrières à sa famille entre août 1914 et septembre 1915, recoupée avec d'autres sources dont le Journal de marches et opérations de son régiment, est l'occasion de mesurer combien l'enthousiasme du début de la guerre a laissé place à la résignation et à la colère.

Un texte particulièrement intéressant, dû à deux chercheurs qui ont étudié la manière dont le Parlement a essayé d'empêcher que le haut commandement militaire s'empare sans contrôle de la conduite du pays en guerre, se penche sur le contenu de deux cent quarante-six lettres de soldats envoyées aux députés durant l'année 1917. Elles s'ins-

crivent dans une démarche légale tout en exprimant clairement un refus de l'arbitraire. Mais l'apport le plus riche quant à la connaissance des mutineries revient aux deux directeurs de cet ouvrage. Sur la sociologie des mutins, André Loez souligne leur jeunesse et l'importance, en leur sein, des employés urbains et des instituteurs. Tandis que, sur le nombre des protestataires, Nicolas Mariot conclut que si les « mutins activistes » n'ont représenté qu'une part minime du million de soldats au front, ceux qui n'ont jamais entendu parler des incidents est sans doute plus infime encore, et on ne peut tracer une frontière bien précise entre les « mutins » et les « non-mutins ». Autant de réflexions riches sur des questions qui ne concernent pas seulement la connaissance et la reconnaissance du passé, mais renvoient aussi à toutes les guerres d'aujourd'hui.

Gilles Manceron,
vice-président
et co-responsable du groupe
de travail « Mémoire, histoire,
archives » de la LDH



La Globalisation de la surveillance. Aux origines de l'ordre sécuritaire

Armand Mattelart
La Découverte
Août 2008, 260 pages,
10 euros

Vidéosurveillance, fichage, puces, empreintes génétiques, RFID, autant de systèmes qu'Armand Mattelart voit dans son livre *La Globalisation de la surveillance* comme des intrusions dans notre vie quotidienne.

Comment les sociétés démocratiques ont-elles accepté que leurs droits et liberté soient peu à peu amputés par des dispositifs de surveillance de plus en plus sophistiqués ? Pourquoi en sommes-nous arrivés là ? Quelles sont les doctrines à l'origine de ces dispositifs ?

Dans son livre, Armand Mattelart nous livre ses réponses à ces questions. Il établit la généalogie et l'histoire de la surveillance moderne. Ce contrôle, qui se généralise, a commencé au XIX^e siècle avec l'anthropométrie judiciaire, puis avec l'instauration de la carte d'identité et enfin toutes les mises en fiche des individus. Une situation qui nous conduit à un véritable totalitarisme démocratique, aussi étouffant que les totalitarismes idéologiques du XX^e siècle.

L'auteur montre qu'au nom de la défense de la liberté et des impératifs de sécurité nationale, les Etats ont imposé une définition de l'ennemi, particulièrement imprécise qu'elle permet toutes les outrances. On perçoit à la lecture de son ouvrage des facteurs de convergence singuliers :

- celle entre les intérêts du marché – donc de la société civile – et les obsessions sécuritaires des Etats, qui ont conduit à développer des technologies offrant les mêmes possibilités avec des objectifs différents (le traçage de l'ennemi pour les uns, le traçage du consommateur) ;

- celle entre les outils d'analyse et d'action sur l'opinion (psychologie des foules, méthodes de propagande et de déstabilisation politique pour les Etats, marketing et publicité de l'autre).

La société, transformée en champ de bataille économique, généralise le contrôle permanent des citoyens avec pour but ultime la conquête du marché. Le recul de la vie privée, la « normalisation » forcée des comportements, l'uniformisation des individus sont autant de dangers potentiels évoqués dans cet ouvrage.

On ressort angoissé de cette lecture, mais plus conscient de la nécessité de contrôler le développement de ces techniques intrusives pour limiter leurs effets sinistres.

Expulsé du Chili, après y avoir séjourné onze ans, lors du coup d'Etat du 11 septembre 1973, Armand Mattelart intègre alors l'université française. Il est aujourd'hui professeur émérite des Sciences de l'information et de la communication à l'université Paris-VIII. Il a notamment publié, aux éditions La Découverte, *Diversité culturelle et mondialisation*, *Histoire de la société de l'information*, *Histoire des théories de la communication* (avec Michèle Mattelart), *Introduction aux Cultural Studies* (avec Erik Neveu), *L'Invention de la communication*, ou encore *Histoire de l'utopie planétaire*.

Jean-Claude Vitran,
membre du Comité central
et responsable
du groupe de travail
« Libertés et Tic » de la LDH